

Compte-Rendu de la Réunion avec Guy Annat, Vice Président du CA, le 20 mars 2009

Très à cheval sur le nombre de participants, Guy Annat a reçu deux étudiants (Stan CH et Alexandre D.) et un enseignant-chercheur, Dominique S., délégués par l'AG du 20 mars de Lyon I.

Ont été lues et transmises sous forme papier les deux motions suivantes :

“ L'AG des UFR de maths et d'informatique du 12 mars 2009 se prononce contre la fusion des UFR sciences et demande la suspension des élections du conseil de la nouvelle “ facultés des sciences et techniques ” jusqu'à l'organisation d'un référendum (parmi les UFR concernées) sur le sujet. ”

“ L'AG de Lyon du 9 mars demande le report des élections du conseil de la faculté en septembre 2009. ”

G. Annat transmettra ces deux demande à Lionel Collet, à son retour. L. Collet s'exprimera officiellement après avoir écouté toutes les autres sensibilités.

G. Annat a ensuite dit que les directeurs d'UFR ont été consultés récemment sur une nouvelle proposition de fusion. Des directeurs d'UFR ont demandé le report ; d'autres, dont des listes, pourraient envisager de consulter les étudiants et personnels par référendum. G. Annat n'a pas voulu préciser ces différents directeurs. D'autres personnes (non citées) auraient aussi demandé un référendum pour connaître l'opinion publique.

G. Annat s'interroge sur la modification du calendrier électoral. Aucune décision n'a été prise.

G. Annat a accepté de recevoir tous les mandatés ; Eric T. et Jérôme B entrent dans la salle.

Eric a posé la question suivante : “ Pourquoi le Comité Technique Paritaire (CTP) de Lyon I est convoqué ce mardi pour donner un avis sur la fusion des IUT, alors que les élections de renouvellement des CA sont prévues le mardi ? ”. Sa réponse est la suivante : les élections de mardi renouvellent les CA existants de IUT A et B sous leur forme actuelle ; par contre, pour entériner la fusion des IUT, le Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche demande l'avis du CTP de Lyon I.

Eric a rappelé que l'on avait demandé un moratoire sur les restructurations, sachant que la fusion des UFR suit la réorganisation des services centraux. La précipitation dans laquelle a été menée cette réorganisation se traduit par un malaise des personnels BIATOSS.

Eric a aussi évoqué la question de la régularisation des contractuels (passage de 10 à 12 mois) et demandé que ce point soit mise à l'ordre du jour de ce CTP. Réponse de G. Annat : il n'est pas compétent sur ce point.